

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL,

Du Jeudi 23 Décembre 1830.

Avec permission du Magistrat. — Editeur, C.-H. WOLFRATH, impr. du Gouvernement et du Magistrat.

AVIS.

Les personnes disposées à s'abonner ou à renouveler leur abonnement à cette feuille pour l'année prochaine 1831, sont priées de se faire inscrire et d'envoyer franc de port au bureau d'avis, avant le 31 du courant, le prix de l'abonnement qui est de 42 batz. — L'éditeur annonce à cette occasion, que des articles sur les sciences, l'industrie, les arts, l'économie rurale et domestique, etc., tirés des meilleurs journaux, seront toujours insérés dans cette feuille sous le titre de VARIÉTÉS, et qu'en général rien ne sera négligé pour lui donner tout l'intérêt possible et pour mériter de plus en plus l'approbation et la bienveillance du public.

ARTICLES OFFICIELS.

1. Le Gouvernement, par son mandement en date du 30 Novembre 1830, ayant ordonné le décret des biens délaissés par Louis Gindraux, mort à Sainte-Croix, en 1829, qui était domicilié précédemment aux Cernets, au-dessus des Verrières, dont la succession a été déclarée jacente et dévolue à la Seigneurie par droit de déshérence; noble et prudent François de Sandoz-Travers, maire des Verrières, a fixé la journée des inscriptions du dit décret au Jeudi 27 Janvier 1831. En conséquence, tous les créanciers du dit Louis Gindraux défunt, sont sommés et avertis de se rencontrer à la salle d'audience de la Cour de Justice des Verrières, par-devant le dit Sieur le maire et les Sieurs Juges-Egaux par lui nommés, qui seront assemblés le dit jour 27 Janvier prochain, afin d'y présenter et faire inscrire leurs titres et prétentions, et y être ensuite colloqués, chacun à son rang et date, sous peine de forclusion. Donn. par ordonnance au greffe des Verrières, le 10 Décembre 1830. C.-H. PERROUD, greffier.
2. Le Conseil d'Etat, par son mandement en date du 23 Novembre dernier, ayant accordé le décret des biens de Philippe-Henri Dubois, établis en horlogerie, domicilié à la Chaux-de-Fonds; M. Sandoz, maire de ce lieu, en a fixé la tenue au Jeudi 30 Décembre courant, dans la salle d'audience de la maison-de-ville de la Chaux-de-Fonds, où tous les créanciers du dit Dubois sont requis de se rendre, à 9 heures du matin, munis de leurs titres et répétitions, pour y faire valoir leurs droits, sous peine de forclusion. Donn. par ordre, le 4 Décembre 1830. Greffe de la Chaux-de-Fonds.
3. Le Conseil d'Etat, par son mandement en date du 6 Décembre courant, ayant accordé le décret des biens du nommé Frédéric Chollet, de Chézard et St. Martin; M. le Baron de Chambrier, conseiller d'Etat et maire de Valangin, a fixé au Mercredi 12 Janvier prochain, la journée des inscriptions de ce décret, jour auquel tous les créanciers dudit Frédéric Chollet sont péremptoirement assignés à paraître dans l'hôtel-de-ville de Valangin, dès les 9 heures du matin, pour faire inscrire leurs titres et prétentions contre le discutant, et être ensuite colloqués à rang et date, sous peine de forclusion. Donn. au greffe de Valangin, le 11 Décembre 1830. Par ordonnance, BREGUET, greffier.

VENTES PAR VOIE D'ENCHÈRES.

4. Ensuite de permission obtenue, la Société des Halles exposera en enchères publiques et juridiques, à l'issue du plaid, à l'hôtel-de-ville de la ville de Neuchâtel, les Vendredis 4 et 11 Février 1831, au plus offrant et dernier enchériseur sur la mise en prix, sa possession située au faubourg de cette ville, consistant en une maison d'habitation et terrain l'environnant, de la contenance d'un peu plus de 6 ouvriers, limitée du côté de bise par le S^t Stauffer, m^e voiturier, de vent et par encasse de joran par M. P. Coulon, encore de vent par M. Benjamin Petitpierre, de joran par la grande route du faubourg, et d'ubère par le chemin longeant la longue promenade.

Cette propriété pouvant, vu sa localité, être divisée et utilisée à divers usages, sera exposée en vente d'abord en trois portions séparées, ensuite en bloc, et l'adjudication aura lieu au prix d'échute le plus élevé. S'adr., pour les renseignements ultérieurs et pour voir le plan exact de cet immeuble, à Frédéric Mosset, concierge de la Société, aux Halles.

5. M^{lle} Julie Steiner, déterminée à vendre par voie d'enchères, tous les articles de son commerce d'étoffes, pour ne conserver que ceux qui ont rapport à son état de tapissière, offre, à des prix assez bas pour ne laisser aucun regret aux personnes qui voudront se pourvoir avant l'époque qui sera désignée pour les dites enchères, les objets suivants dans tous les genres et prix, savoir: schalls, fichus, cravates, foulards des Indes, de Londres et autres, tulles pour robes et pour voiles, sacs pour Dames, carreaux et tabourets de pied, mérinos anglais, de Paris et de Saxe, bordures pour schalls, lady-coating pour manteaux, draps p. habits, indiennes et mousselines de Mulhouse p. robes et p. meubles, mousselines blanches de toute espèce pour rideaux, moirés de toutes couleurs, guingans, basins anglais, étoffes en soie des Indes et de Lyon, dites mi-soie, côte-paly, percales, batistes, futaines, toiles en fil; dites en coton, mouchoirs en fil et en coton, bas de laine, dits de fil et de coton, tricots fins, tapis ordinaires, dits pour doublure, dits riches, en moquette, tapis p. table et p. piano, descentes de lits, glaces de Paris de toutes grandeurs, avec ou sans cadre, baguettes et ornemens dorés pour lits et croisées, galons, patères, clous dorés et argentés, franges en coton, en laine et en soie pour meubles, crins, laine, plumes, duvet et édredon p. lits, et beaucoup d'autres articles dont l'énumération serait trop longue. Ces objets, qui ne sont ni en vente ni en location, le bon goût, la fraîcheur ou la qualité, sont pour ainsi dire tous propres à être offerts en cadeaux pour le jour de l'an. NB. Les enchères auront lieu Mardi prochain 28 Décembre et les jours suivants, dans les magasins du Faucon, rue de l'Hôpital.

6. Les syndics à la masse de M. Jean-Jaques Huguenin, ancien lieutenant du Locle, vendront publiquement, le Jeudi 23 de ce mois, à dix heures du matin, dans la cave en-dehors de la porte des Chavannes, sous le logement du ramonneur, des légères et fustes de cave en bon état, de 2, 3, 4, 5, 6, 7, 9 et 12 bosses, ensemble pour environ cinquante bosses. Les maîtres tonneliers et autres amateurs sont informés, que la liquidation de la masse devant se terminer incessamment, les ventes auront définitivement lieu, quelles que soient les offres. Les conditions seront en outre avantageuses, et il est à présumer que MM. les Quatre-Ministres, propriétaires de la cave, ne verront aucun inconvénient à ce que ces vases restent sur place encore quelques mois. — Les mêmes syndics vendront également le même jour, un poids représentatif de Glardon, une romaine de Girard et une de Monnier.

7. Le public est informé que les hoirs de défunte la veuve du justicier Abram Fallet, exposent en vente un verger d'environ six poses, situé proche de Villiers, jouxte Henri-Louis Fallet de bise, M. le ministre Diacon de vent, la charrière seigneuriale de joran, M. le justicier Morthier d'ubère. Outre une position favorable à l'exploitation des récoltes, et un sol fertile, ce verger est garni d'arbres fruitiers en valeur; il est mis en prix, par l'un des intéressés, à la somme de cent septante louis d'or. La minute est déposée chez M. Florian Morthier, aubergiste à Dombresson, auquel l'on pourra s'adresser pour informations, ou à David Fallet, à Dombresson, qui recevront les mises en sus. L'échute est fixée au Lundi 3 Janvier 1831, à huit heures du soir.

AMODIATIONS PAR VOIE D'ENCHÈRES.

8. La Communauté de Bevaix avise le public, que le 3 Janvier prochain, elle exposera à l'enchère, par voie d'amodiation, sa montagne, sous de favorables conditions, pour le terme de 6 années à commencer en 1831, située à 1/4 de lieue du village, dans une agréable exposition, ayant la belle vue de la chaîne des Alpes, d'un excellent herbage, pour l'alpage de 20 à 24

vaches, avec deux grandes et bonnes citernes abondantes en eau, dont l'une au centre du pâturage, alimentée par un chalet, et un verger de nombre de pauses, où l'on récolte assez de foin pour nourrir le bétail dans le mauvais tems, avec un grand jardin contigu au domicile et verger qui a été bien soigné, avec l'avantage de pouvoir débiter son lait en détail dans deux grands villages à proximité, ou de le convertir en beurre ou fromage pour en avoir mieux le débit. Les amateurs pourront se rencontrer à la dite assemblée de Communauté, le susdit jour à 2 heures après midi.

A VENDRE.

9. Chez Chr. Gerster, libraire, *Le triomphe de l'Evangile dans la Réformation*. Sermon sur Rom. I, v. 16, prêché dans l'église de Neuchâtel à l'occasion du troisième Jubilé séculaire de la réformation de cette église, le 31 Oct. 1830, par M. J^s DuPasquier, diacre.
10. Le magasin d'Auguste Borel, libraire, offrira pour l'époque de Noël et de Nouvel-an, un choix complet d'ouvrages propres à être donés p. étrennes, dans lesquels la morale, l'instruction et l'amusement sont réunis; porte-feuilles en tout genres, livres de notes, encriers d'un nouveau goût, jeux divers, atlas, cartes géographiques, étrennes de Paris et almanachs de Gotha p. 1831, et nombre d'autres objets, tous en marchandises fraîches et nouvellement reçues. Les prix modiques qu'il a mis à tous ces articles, lui font espérer la préférence qu'il s'efforcera de mériter.
11. M. Prince-Wittnauer, libraire, outre le nombreux choix de livres propres à être donés p. étrennes de Noël et jour de l'an, vient de recevoir et autres objets qu'il cédera à des prix extrêmement modiques.
12. Chr. Gerster, libraire, vient de recevoir un bel assortiment d'ouvrages nouveaux pour la jeunesse, propres à être donés en cadeaux de Noël et de Nouvel-an; de même qu'un choix de cartonnages et d'objets en maroquin d'un genre nouveau. Les personnes qui voudront bien lui accorder la préférence auront lieu d'être satisfaites de la modicité de ses prix.
13. J.-P. Michaux a l'honneur d'informer le public, qu'il vient d'ouvrir son magasin de librairie, maison de M. le justicier Prince, à la Grand'rue, auquel est joint un assortiment de pelleteries fines, dont la beauté des marchandises ne laisse rien à désirer. Il ne négligera rien pour mériter la confiance qu'il sollicite. — On s'abonne chez le même, aux *Archives du Christianisme*, au *Journal des Missions de Paris*, à *l'Ami de la jeunesse*, à la *Feuille religieuse du Canton de Vaud*, et à la *Revue britannique religieuse*.
14. MM. Pettavel frères viennent de recevoir un nouvel assortiment de rittes fines et surfines de différent choix, véritable huile épurée de Lille, huile d'œillette extrafine, moutarde fraîche de Maille, dite en poudre, riz de la Caroline, bougies assorties.
15. Un excellent piano à queue, neuf, qui vient d'arriver, d'un des meilleurs facteurs de l'Allemagne. S'adr. au bureau d'avis.
16. A un prix accommodant, une bonne chaise à six places, vitrée, provenant de collocation du décret de Rod. Gaschen. S'adr. au Sieur Stauffer, voiturier.
17. Daniel Chautems, marchand tailleur, sur le Pont-des-boutiques, est pour l'époque de Noël et du Nouvel-an très-bien assorti en casquettes pour la saison, de même qu'en habits, redingotes, carricks, pantalons, gilets, blouses soit roulières: le tout au plus juste prix.
18. Un fourneau en fer-blanc, de forme carrée et en bon état. S'ad. à M^{me} Chatelain-Petitpierre.
19. Faute de place, un fourneau en catelles vertes, encore en bon état; de plus, deux glisses ferrées pour enfans. S'adresser au bureau d'avis.
20. Aux Bercles, de petites caisses vides à candi, de grandes caisses doublées en fer-blanc, plomb et cuivre, ainsi que de non doublées, propres à y déposer des huiles, des farines, etc.; un très-beau réverbère presque neuf, et enfin du rum Démérari vieux, en toute première qualité.

21. M. Preud'homme-Favarger recevra incessamment des bouteilles d'une jolie forme; les personnes qui en désirent sont invitées à s'inscrire chez lui en indiquant la quantité. Il offre des vins étrangers en bouteilles, tels que Madère sec, muscat Frontignan, Malaga, St. Peray, Xérès, Chambretin, Bordeaux, Côte-rôtie, Hermitage, etc., et des vins du Pays blanc et rouge, des meilleures années et bien choisis. De beaux citrons, à bas prix.
22. Chez M. Ferdinand Steiner, vin vieux de St. Peray et de Lanherthe, en bouteilles, et de première qualité, et huile d'olive surfine par livre et par pièce de 150 livres.
23. Chez veuve Humbert-Droz, rue des Halles, biscaumes de Berne, harengs nouveaux et morue d'Islande.
24. M. Fréd. Lorimier, marchand de fer et de quincaillerie, au bas du Pont-neuf, toujours très-bien assorti dans tout ce qui a rapport à cette branche de commerce, vient de recevoir un nouvel assortiment de petits ménages pour les enfans, propres à être donnés pour étrennes de Noël et de Nouvel-an, chauffe-pieds fins et ordinaires, chandeliers en rosette et en fer, moulins à café perfectionnés, ustensiles en fer étamé et vaisselle de santé, ainsi qu'un grand nombre d'autres objets nouveaux: le tout à des prix très-satisfaisans.
25. Un tour de tourneur. S'adresser au sautier Quinche, à l'hôtel-de-ville.
26. Chez M^{me} la justicière Rosette Gorgerat, à Boudry, des ouates, chevillères pour robes, fils de toute couleurs, coton et soie à coudre, cordons, crochets, boutons, etc. La même continue à friser les bandes pour deuil, comme crêpe, bétille, etc.
27. Faute de place, une garde-robe en sapin verni, toute neuve. S'adr. au 3^{me} étage de la maison Wavre, ruelle Breton.
28. Un cor avec tous les tons, garanti par Courtois à Paris. S'adresser à Perrin, messager du Landeron.
29. Au Pain de sucre, rue des Moulins, une nouvelle partie de figues et raisins à 3 1/2 batz la livre; citrons de la dernière récolte à 7 batz la douzaine, citronat frais à un prix raisonnable.
30. Chez M^{lle} Rose Wittnauer, à la Grand'rue, des biscaumes de Berne de toute grandeur et de première qualité, à 7 batz la livre.
- chez Matthias Schlencker, maison de M. Caumont, rue des Moulins, des corsets très-bien soignés, pour toutes les tailles et à justes prix. Et comme depuis long-tems on a répandu le bruit qu'à cause de son âge avancé il ne travaillait plus de son état, il croit devoir assurer les Dames qui daignent lui accorder leur confiance, que, continuant à exercer son état, il s'efforcera toujours de les satisfaire et sous le rapport de la bienfaisance et sous celui des prix.
32. J.-C. Schmid, culotier-bandagiste près du Pont-des-boutiques, outre ses articles ordinaires, tels que bandages et bretelles élastiques, gants fourrés et autres de toutes qualités, casquettes de tout genre pour la saison et à juste prix, tient toujours un joli assortiment de fourrures, telles que pélerines et cols pour Dames, en coatis noir et gris, en renard de Virginie idem, martre, chinelle et fourines naturelles et lustrées, dites pour cols et doublures de manteaux; ours, ourson, astracan, agneau, etc. Il s'offre de faire venir tous les objets de fourrure qui lui seront demandés. Le tout en qualité choisie et à prix très-modérés.
33. Brodt, perruquier en ville, vient de recevoir de nouveau un assortiment de tours en cheveux pour Dames, du dernier goût; de même que des perruques pour homme. Parfumeries fines, eau de Cologne double, pommade de graisse d'ours pour conserver les cheveux, pommade ordinaire, savons fins pour la barbe et les mains, cire à moustache noire et brune, huile antique de différens parfums, brosses fines pour les cheveux. Le même a en dépôt des rasoirs bronzés trempés à l'indigo, d'une nouvelle fabrique; on les donne à l'épreuve pour trois mois. NB. Ces rasoirs ne s'aiguisent jamais. Le prix en est de cinq francs de Suisse la paire. Il a encore du crin d'Amérique pour matelas. Sa demeure est maison Montandon, rue neuve dite des Poteaux.
34. Un grand bassin à soupe en étain, deux demi-pots pour servir de mesure aussi en étain, deux réchaux en rosette pour mettre sur la table, un petit lami noir qui peut servir à un coutelier, orfèvre ou horloger, des caisses à vin de 25 à 30 bouteilles, un étendage pour le linge, et quantité de vieilleries qui seront cédées à bon compte, faute de place. S'adresser à M^{me} Péter-Wavre.
35. Un bois de lit-de-camp en bon état, et un étendage pour le linge. S'adr. à M^{lle} Wavre, qui désirerait acheter un petit balancier avec ses plateaux et ses poids.
36. Lucas Reller, maître tonnelier en ville, est chargé de vendre pour une de ses pratiques, quelques cents bouteilles de vieille eau-de-vie de Languedoc, de 1^{re} qualité, qui est en bouteilles depuis 12 ans; on n'en vendra pas moins de 10 à la fois.
37. Un lit complet, une commode en noyer, six chaises rembourrées, une grande table, une dite de nuit: le tout en très-bon état. S'adr. à la veuve Favarger-Porret, au haut de la Grand-rue.
38. Un grand bois de lit très-propre, roulettes à l'anglaise; une cloche, un couvre-feu, deux réverbères, quatre fauteuils rembourrés, deux en canne, une bergère en canne, une pendule et plusieurs autres effets. S'adr. à C.-H. Nicole, à Auvernier.
39. Chez Gruet, coiffeur, des soies plates, prem. qualité, nuances foncées, à 16 batz l'once.
40. M. Jérôme Péter, marchand pelletier, a l'honneur d'informer le public, qu'ayant obtenu du vertueux Conseil de cette ville, la faculté d'y tenir à son gré un magasin ouvert, désirant cette année encore profiter de cette faveur; il se rencontrera avec un joli assortiment des articles de son commerce, pour le 20 de ce mois, au plain-pied de l'hôtel de la Balance. Il se recommande en conséquence aux personnes qui voudront bien s'approcher de son magasin et l'honorer de leur confiance, qu'il espère pouvoir mériter, tant par la modicité des prix, la qualité et la fraîcheur de ses articles, que par leur bienfaisance. Il se chargera d'exécuter toutes commissions qui, dans sa partie, pourraient lui être confiées. Il ne séjournera que très-peu de tems, en raison de son établissement à Soleure.
41. MM. Nicod frères, maison de M. le châtelain Cousandier, ont l'honneur d'informer le public qu'ils sont toujours bien assortis dans les articles de leur commerce de mercerie et quincaillerie, ainsi que de soierie, telles que marcelines noires et en couleurs, de diverses qualités, taffetas noirs de toutes largeurs, levantines, gros de Naples, etc.; rubannerie dans les genres les plus nouveaux, blondes noires, gaze, crêpe, fichus et bonnets de soie. Voulant liquider un parti de mouchoirs mérinos et de schalls croisés de Berlin, ils les offrent à un prix extrêmement bas. S'il se trouvait un amateur pour le parti entier, ils seraient très-accommodans pour le prix.
- lit, conserver et faire croître les cheveux. Comme le soussigné, dans ses voyages sur les montagnes de la Suisse, a eu le bonheur de trouver des plantes distinguées, tout-à-fait inconnues, il fit plusieurs essais pour en extraire de l'huile afin d'obtenir le but ci-dessus indiqué. Après plusieurs essais il a pu se convaincre que cette huile était excellente pour la conservation des cheveux; et qu'en outre, à son grand étonnement, les cheveux recroissaient même sur les places chauves de la tête, qu'ils se multipliaient successivement, qu'ils grandissaient et qu'ils reprenaient leur beauté primitive. Pour s'assurer de l'authenticité de cette huile, chaque flacon portera l'empreinte du sceau de l'inventeur K. W. (K. Willer), et la manière de s'en servir, qui y sera jointe, ainsi que l'enveloppe, seront signés de sa main. Prix, 37 1/2 bz. le flacon. — Véritable liqueur stomacale et cardiaque de Naples, d'un goût fort agréable, connue sous le nom de Liqueur nettare di Napoli, la bouteille à L. 8 de Suisse et 5 batz d'emballage. Le seul dépôt de ces articles pour la Suisse, se trouve chez Christophe de Christophe Bourcard, à Basle. On est prié d'envoyer l'argent d'avance et franc de port.
43. Chez M^{me} DuPasquier-Borel, de la draperie en diverses qualités, des gilets, peluches et baths à très-bon compte, ainsi que des schalls circassiennes unis, et autres, bourre-de-soie et laine façonnés.
44. M. le capitaine de Dardel désirant se défaire de son cheval à char de côté, âgé de six ans, et dont il est d'ailleurs fort content à tous égards, l'offre au prix de 18 louis d'or. On peut le voir et l'examiner dans son écurie à St. Blaise. Il offre de même de vendre son bateau rouge, avec la fermente, pour 3 gros écus.
45. Environ 25 toises souches de sapin très-saines. S'adr. à I.-H. Colin, à Corcelles, qui offre de les rendre sur place, si cela convient aux acheteurs.
46. Chez M. P.-F. Wuillemier, de beau sucre sans papier, à 5 batz la livre, par 8 à 10 livres à la fois, et si l'on en prenait 25 livres, il le céderait à L. 48 le quintal; beau riz de la Caroline, à 11 cr. la livre. Il est toujours bien assorti en café de différentes qualités, ainsi qu'en épiceries fines et ordinaires, à des prix modiques.
47. Sept paires de beaux pigeons. S'adr. à J.-L. Breguet, à Coffrane.
48. A l'hôtel du Faucon, de superbes chapons et poulardes.
49. Au nombre des étrennes utiles que l'on peut donner de nouvel-an à la jeunesse, M. Berthoud-Fabry croit pouvoir placer l'ouvrage d'arithmétique qu'il a publié dernièrement. Cet ouvrage, nouveau dans son genre et particulièrement destiné à l'étude du commerce, embrassant dans son plan un grand nombre d'opérations et de calculs qui n'ont jamais fait partie d'aucun traité d'arithmétique, peut ainsi, dans son ensemble et par son étendue, être utile aux maîtres et aux instituteurs, en leur fournissant une méthode facile d'enseignement; aux parens qui aiment à s'occuper de leurs enfans, en leur présentant les moyens de leur aider; aux jeunes gens qui ont à cœur de s'avancer par un exercice particulier, en leur procurant tous les secours nécessaires, et enfin à ceux qui veulent étudier seuls ou qui veulent repasser sans maître leur cours d'arithmétique, en leur facilitant les moyens de se perfectionner dans cette étude. M. Berthoud-Fabry rappelle d'ailleurs au public, que son ouvrage se compose de quatre parties, 1^o d'un traité d'arithmétique raisonnée en 300 pages, 2^o d'un recueil de 150 tables renfermant près de 1000 questions ou problèmes divers, 3^o d'un livre de solutions à toutes ces questions, et 4^o d'un cours de change rédigé d'après les nouvelles stipulations adoptées; que cet ouvrage a été apprécié dans ses résultats par les instituteurs qui en ont fait usage jusqu'ici dans les diverses écoles de la campagne; qu'il est également adopté et en usage au Collège de la Chaux-de-Fonds, comme livre classique, et qu'il a le mérite enfin d'une extrême exactitude et d'une impression soignée. On trouve l'ouvrage en vente, chez M^{les} Fauche à Môtiers-Travers, chez MM. Ami Lesquereux à la Chaux-de-Fonds et S.-H. Brandt-Girardet au Locle; chez MM. Gerster, A. Borel, Prince-Wittnauer, Jeanneret et Baumann, et chez l'auteur, rue de Flandre, à Neuchâtel.
50. Un col en bath, pour un enfant de 10 ans; il n'a jamais été porté. S'adresser au bureau de cette feuille.
51. Chez M^{me} Hory, une berçoire très-commode, un grand saloir cerclé en fer, comme neuf, un moule à faire les saucisses, deux gros couteaux à deux manches, une grande pièce de bois pour hacher les viandes, plusieurs robinets pour tonneaux, quatre dits en fonte pour grand'bosse et pour mettre le vin en bouteilles.
- Des bas de laine de toutes grandeurs, bon marche, provenant du tricotage des jeunes filles de l'école gratuite. S'adr. à M^{me} Baillet, institutrice, ou à M^{lle} Uranie Meuron.
53. En dépôt chez Ch^s Prollius, maître tailleur, rue du Temple-neuf, un assortiment de talars soit manteaux de pelisse de fourrures diverses, nouvellement reçus et à divers prix; plus, des boas et de superbes pélerines foncées garnies en cygne.
54. Fritz Marty, tailleur-fripier, domicilié à St. Blaise, a l'honneur d'informer le public que, sous autorisation voulue, il se rencontrera les Mardi, Jeudi et Samedi, dans son magasin sous le bâtiment des Halles, constamment assorti en bonnets de toutes qualités et façons, ainsi que des articles d'habillement. Il ose espérer que la bienfaisance dans ses ouvrages et la modicité de ses prix, sauront lui mériter la confiance qu'il sollicite et dont il sera jaloux de se rendre digne. — Le même a établi au Locle, chez M. Henri Humbert, maître tailleur, un dépôt de ses ouvrages, au prix le plus modique.
55. Chez M. A. Pettavel, à Cormondrèche, de bons cuirs tannés par pièce et demi-pièce.
56. Un grand noyer de 13 pieds de long, 11 pieds au petit bout de circonférence, 6 billons de poirier et cerisier. S'adr. au Sieur Jean-Louis Veillard, à Cressier.
57. Quelques cents chars très-belle et bonne terre de jardin, à prendre au faubourg du Cret. S'adr. à M. Chatelain, architecte.
58. M^{me} Jaquet-Reymond, près de la Balance, vient de recevoir son assortiment accoutumé de pelleteries, composé de fichus longs, pélerines en petit gris et autres, colliers gris, noir et en cygne, cols pour carricks d'homme, manchons, chancelières et peaux diverses, pour doublure et garnitures de souliers.
59. Chez Daniel Meuron, au faubourg, du vin rouge de bonne qualité, à 4 batz le pot, par brande et par boler. — Le même offre de vendre une vigne d'environ 5 ouvriers, au Sablon, du côté de vent de la maison de M. Reymond; cette propriété ayant un puits dont l'eau ne tarit jamais, est très-bien située pour un local propre à y bâtir ou y établir des chantiers.
60. De bonne terre de vigne, à prendre au Sablon. S'adr. à F. Reutter, maître menuisier.
61. (Ou à échanger contre du vin.) Un tas de fumier d'environ 2400 pieds, au Vaisseau, à Neuchâtel.

IMMEUBLES.

62. Le légal agent de change et courtier qui signe ci-après, est chargé de la vente de vignes dans les prix de quatre louis l'ouvrier jusqu'à 50, de terres en culture d'un produit net de 4 p/o l'an, de deux montagnes d'un produit au-dessous. — Il peut communiquer une nomenclature de 28 maisons ou jardins dans Neuchâtel ou son faubourg, qu'il suppose être à vendre, et de quelques autres objets peu éloignés. Sur le tout il pense, sur la demande qui lui en serait faite, pouvoir donner des détails et prix. Il en agirait, comme dans ce dernier cas, pour tout autre objet spécial qu'on lui désignerait.

signé Jossaud 875

A LOUER.

62. Pour la St. Jean prochaine, le premier étage de la maison de M. Schouffelberger-Vaucher, sur la Place, occupé maintenant par M. Lory.

63. De suite, le magasin et arrière-magasin de la maison de M. Prince-D'Aumont, rue de l'Hôpital.

64. Pour la St. Jean, sous l'auberge du Poisson, une boutique avec magasin derrière et caveau au-dessous, que l'on remettrait en état pour des gens soigneux. S'adresser au bureau de la loterie.

65. Pour le 1^{er} de Février ou Mars 1831, la totalité ou partie (excepté les deux grandes caves et pressoirs) du château de MM. de Diesbach, à Cressier, dans la cour duquel se trouve une jolie fontaine d'excellente eau, un agréable et beau jardin avec espaliers devant les fenêtres, grange, écuries, remise, bûcher, etc. : le tout pour le terme dont on conviendra, à un prix et à des conditions favorables. S'adresser, si on le trouve convenable, à eux-mêmes à Fribourg, ou à Cressier à M. Martin Ruedin-Bayle, leur homme d'affaires, et en cette ville au Sieur A^{se} Quellet.

66. Dès-à-présent, et pour le terme de trois ou six ans, un appartement avec une boulangerie bien achalandée. S'adr. à la veuve Kräyenbühl, rue du lac, à Yverdon.

67. Dès Noël prochain, l'appartement au rez-de-chaussée de la maison Jeanrenaud-Racle, vis-à-vis des bains, composé d'une salle à poêle et à cheminée, d'un cabinet à coucher, et d'un autre servant de réduit. S'adr. au bureau d'avis.

68. Pour Noël, deux chambres meublées, avec la pension. S'adr. au bureau d'avis.

69. Dans l'un des beaux quartiers de la ville, une jolie chambre meublée. S'adr. au bureau d'avis.

70. Pour Noël, ensemble ou séparément, dans la maison Bachelin, une chambre meublée, à cheminée et fourneau; une dite dans la Mansarde, une cave soit bouteiller.

71. Pour Noël, une petite chambre et un magasin près de la Croix-du-marché. — On demande une bonne nourrice. S'adr. au docteur Touchon.

72. Pour Noël, le magasin au bas de la maison de M. le maître-bourgeois de Pury, rue de l'Hôpital.

73. A louer, dès le 25 Janvier 1831, le jardin de M^{me} de Tribolet-Vaucher, vis-à-vis l'hôpital Pourtalès.

74. Dans la maison de J.-F. Perrin, à côté du Faucon, un logement composé de 5 chambres, cuisine, caveau, chambre à resserrer, galetas. S'adr. au propriétaire. — Plus, d'ici à la Saint-Jean prochaine, quelques chambres au second étage de la maison de M. de Pury, docteur, occupé ci-devant par le dit Perrin.

75. Pour Noël, à Auvernier, deux petits logements de vigneron, chacun de deux pièces et d'une chambre à resserrer. S'adr. à M. Lardy, pasteur à Colombier.

76. Pour la St. Jean prochaine, la boutique et le magasin de la maison de M. Borel-Favarger, qui offre aussi de vendre deux corps de layette.

77. Pour Noël, un logement de deux chambres, cuisine et accessoires. S'adr. à M. Rychner, médecin vétérinaire, à la Croix-du-marché.

ON DEMANDE A LOUER.

78. De suite, ou pour après le Nouvel-an, un logement à un premier étage, au centre de la ville, composé de deux chambres, avec cuisine, galetas, cave, etc. S'adr. au bureau d'avis.

DEMANDES ET OFFRES DE SERVICES.

79. Une fille active et qui connaît le service, désire trouver de l'occupation en faisant des ménages. S'adr. à M. Gruet, coiffeur.

80. Un jeune homme âgé de 22 ans, duquel on peut donner les meilleurs renseignements, désire trouver une place de domestique; étant sans occupation, il se contenterait d'un salaire modique. S'adr. au bureau d'avis.

81. Charles Quartier, maître tailleur d'habits, a l'honneur de prévenir le public, qu'après avoir travaillé de son état à Paris et dans les principales villes de l'étranger, il vient de s'établir en cette ville, et offre en conséquence ses services aux personnes qui daigneront lui accorder leur confiance qu'il s'efforcera de mériter par un travail bien soigné et par des prix très-modérés. Son domicile est maison de M^{me} veuve Rieser, second étage, rue du Temple-neuf.

82. On demande un bon fermier p. un domaine de 50 à 54 poses, en prés et champs, situé dans la Commune des Gêneveys-sur-Coffrane. S'adresser, pour le prix et les conditions, au Sieur ancien conseiller de bourgeoisie Isaac L'Eplattenier, aux dits Gêneveys.

83. On demande au Locle, pour domestique, un garçon d'une trentaine d'années, qui soit actif, robuste, et surtout qui puisse donner des preuves de sa moralité et de sa bonne conduite. Il recevra un bon salaire, et son service commencera en St. George 1831. S'adr. au bureau d'avis.

84. On demande, p. servante, une fille de bonnes mœurs, d'un âge mûr et munie de bons certificats. S'adr. au bureau d'avis.

85. On demande un vigneron très-expert, pour cultiver 50 à 60 ouvriers de vigne. Si ses connaissances et sa moralité sont attestées par des témoignages dignes de foi, on lui fera des conditions favorables. S'adr. à M. Perret, maire de Bevaix.

86. On demande de suite un bon ouvrier menuisier. S'adr. au bureau d'avis.

OBJETS VOLÉS, PERDUS OU TROUVÉS.

87. Six canards gras, trois mâles et trois femelles, blancs et tachetés gris et noir, ayant été enlevés, dans la soirée du Mardi 14 courant, à M. Philippe Clément, à St. Aubin, celui-ci promet 8 fr. de récompense à la personne qui pourra lui en donner des indices sûrs. — Le même a à vendre, un très-bon cheval de 5 ans, fort pour l'usage de la campagne et propre à la course; plus de très-bon vin rouge en pièces et en bouteilles, de plusieurs années, 1^{er} choix de Derrière-Moulins, ainsi que plusieurs bosses de blanc, des années 1825, 27 et 30, à un prix raisonnable.

88. Jeudi dernier 16 courant, on a perdu en ville une pièce de mi-laine gris-forcé, de passé neuf aunes, marquée H.M.; la personne qui l'aura trouvée est instamment priée de la remettre au bureau d'avis, contre une récompense.

89. Une domestique a perdu, Jeudi 16 courant, sa bourse depuis le Pertu-du-soc en ville; la remettre au bureau d'avis, contre récompense.

AVIS DIVERS.

90. Quatre postes de porteurs aux enterremens, ainsi que deux de fossoyeurs, étant à pourvoir, les bourgeois disposés à offrir leurs services pour l'un ou l'autre, sont invités à se faire inscrire chez Borel, sous-hôpitalier, d'ici au 25 du courant.

91. Le tirage de la 1^{re} classe 70^e loterie de cette ville, dont on trouve des plans et des billets chez M. A.-S. Wavre, aura lieu le 7 Janvier prochain.

92. L'honorable Communauté de la Sagne se proposant d'établir plusieurs écoles d'hiver dans les quartiers éloignés de la Paroisse, invite les personnes qui désireraient remplir ces places, à se rendre, munies de certificats, dans la maison-du-village, non pas le 30 Décembre, comme elle l'avait d'abord pensé, mais le 27 dudit mois, à 10 heures du matin, pour s'entendre avec MM. les membres de la Commission d'Education sur les conditions et les objets d'enseignement.

93. L'hoirie de feu la veuve Leroux dit Picard, invite les personnes qui peuvent avoir quelques comptes à régler, à s'adresser incessamment à M. Racle fils, chez M. Stauffer, voiturier.

94. M. Pétey, chirurgien-dentiste, de Besançon, a l'honneur de prévenir les habitans de cette ville et des environs, qu'il est de retour à Neuchâtel, dans son ancien logement, chez M^{mes} Perret, sur la Place.

95. A remettre, à un prix accommodant, l'une ou l'autre des Gazettes de Lausanne pour 1831, outre la charge de la faire retirer à son arrivée, au bureau de la Poste et la remettre régulièrement le lendemain, dès les 8 heures du matin, à la personne chargée de l'emporter à la campagne. S'adr. à M. F. Lorimier, au bas du Pont-neuf, qui indiquera.

96. MM. les Pasteurs et autres personnes qui ont bien voulu se charger de recevoir les souscriptions pour la médaille frappée par M. Ami-Jean-Jaques Landry, au Locle, en mémoire du troisième Jubilé de la Réformation, sont priés de lui en envoyer l'état au plutôt possible.

97. Les rédacteurs de la REVUE NEUCHATELOISE informent le public, qu'on s'abonne, lettres et argent franco, à Neuchâtel chez M. Ch. Gerster, à Travers chez le docteur Petitpierre, à Fleurier chez M. Bugnon, au Locle chez M. Philippe Courvoisier, et à la Chaux-de-Fonds chez M. Lesquereux libraire.

98. M. Borel enseigne l'italien en quatre mois aux personnes qui savent le latin, de manière à ce qu'elles peuvent non-seulement se passer de maître, mais encore enseigner elles-mêmes cette langue. Il donne aussi des leçons de langues latine, grecque et française, et de littérature. Ses titres à la confiance du public sont une longue pratique de l'enseignement, quelques opuscules, tels qu'une grammaire italienne dans laquelle les verbes irréguliers n'offrent plus aucune difficulté, un cours de rhétorique et de littérature auquel il a travaillé deux ans, et une traduction du Vero amico de Goldoni. Le prix de ses leçons satisfèra chacun. S'adr. à lui, Grand'rue n^o 249.

99. La seconde classe de jeunes filles dans l'institut de la Chaux-de-Fonds devant être vacante au mois d'Avril de l'année prochaine, on invite les personnes qui auraient le dessein de succéder à l'institutrice actuelle, à s'annoncer à M. le pasteur Jaquemot, par l'envoi de leurs certificats, au 19 du présent mois de Décembre, l'examen des aspirantes ayant été fixé au Mardi 4 Janvier 1831. Trente-trois heures de leçons par semaine, destinées à la lecture, aux principes de la grammaire française et aux ouvrages les plus simples, forment la tâche de l'institutrice de cette classe, où l'enseignement mutuel est adopté, et vingt-huit louis, soit 448 francs de Suisse, la pension qu'elle reçoit annuellement de la Chambre d'éducation. On ne paiera rien à personne pour frais de voyage ou de séjour.

100. La Commission d'éducation au Locle pouvant, grâce au don du Roi, établir cinq écoles de quartiers, invite les régens qui voudraient desservir de tels postes pendant trois mois au moins, dès le trois Janvier 1831, à annoncer leurs intentions et à faire parvenir leurs certificats à MM. les pasteurs Andrié ou de Géliou, avant le Mercredi 29 Décembre de la présente année, jour où les aspirans devront se présenter, à dix heures du matin, dans la maison-de-ville du Locle, pour y être examinés essentiellement sur la lecture, l'écriture, l'arithmétique, l'histoire sainte et le chant sacré. Ces régens recevront cinquante-six batz par semaine pour six heures de leçons pendant la journée; ils auront de plus le bénéfice de celles qu'ils devront donner pendant la veillée. — Dès la St. George prochaines ouvriront dans le quartier des Eplatures, deux écoles permanentes, pour lesquelles la Commission d'éducation du Locle demande deux régens, à chacun desquels est offert, avec un petit logement, un traitement annuel de dix-huit louis. Les objets d'enseignement sont ceux qu'on exige dans les écoles de campagne. Il y aura six heures de leçons par jour. Les leçons particulières offriront un casuel au régens. Les prétendants à ces postes devront faire parvenir leurs papiers à l'un ou l'autre de MM. les pasteurs du Locle, avant le 1^{er} Mars 1831. On fera connaître ultérieurement le jour de l'examen des aspirans, auxquels il ne sera payé aucune journée.

101. La Communauté de la Côte-aux-Fées voulant se pourvoir d'un régent d'école, a fixé la journée de l'examen au Jeudi 30 Décembre courant. Fonctions: celles d'un régent de campagne. Traitement: 20 louis de fixe, et quelques avantages. Il y a une chambre d'école, mais point de logement. Les aspirans sont invités à faire parvenir le plutôt possible leurs papiers à M. le pasteur du lieu. On ne paiera pas de journée.

102. On demande incessamment pour sous-maître dans un petit pensionnat de ce Pays, un jeune homme de mœurs recommandables, et en état d'enseigner l'orthographe française, l'arithmétique et la géographie; si, joint à une bonne écriture, il avait quelques notions en algèbre, et savait assez d'allemand pour corriger des traductions, ses services n'en seraient que plus appréciés. S'ad., pour plus amples informations, à M. Wurflein, instituteur.

103. On demande, pour une pension à Bonn, près de Cologne, une institutrice d'un esprit cultivé, qui puisse enseigner la langue française à fond, l'écriture, le calcul, la géographie, les ouvrages du sexe et particulièrement ceux en cheveau. S'adr. à M. le ministre Petitpierre.

104. Rod. Gaschen, de retour de Lubeck, a l'honneur d'informer le public et particulièrement les personnes qui jusqu'à présent ont bien voulu l'honorer de leur confiance, que, le décret de ses biens étant terminé, il continue l'état de voiturier, ainsi que les voyages p. l'Allemagne. Il fera partir pour Francfort s. M., Dresde et Berlin, dans le courant de Mars, une bonne voiture, ainsi que p. Hambourg et Lubeck.

105. Marie Metzner désirerait trouver encore quelques personnes en ville pour la lecture de la Gazette de Lausanne.

Buanderie à la vapeur.

Extrait du rapport général des travaux du Conseil de salubrité de Paris, pour l'année 1828.

On ne saurait trop encourager les blanchisseuses à adopter ce nouveau système de blanchissage. Outre qu'il ménage davantage le linge, qu'il exige une moindre quantité d'eau, il est aussi plus économique.

Une chaudière à vapeur, un cuvier à double fond, que l'on peut fermer hermétiquement à sa partie supérieure, une espèce d'auge garnie de deux machines de bois à bords arrondis, placés verticalement, qui font l'office de *va et vient*, et sont mues par une roue qu'un ouvrier fait tourner sans beaucoup d'efforts, enfin une chaudière ordinaire, constituent l'ensemble de l'appareil qui est nécessaire pour blanchir le linge à la vapeur.

Des deux fonds intérieurs du cuvier, le supérieur est percé de trous à la manière d'un crible; c'est entre ce fond et celui qui sert de couvercle au cuvier qu'est placé le linge, préalablement imbibé d'une solution alcaline marquant 3 à 4 degrés. La vapeur de l'eau, mise en ébullition dans la chaudière à vapeur, est introduite par un tuyau recourbé dans la partie inférieure du cuvier, et divisée par les trous du fond criblé; elle pénètre rapidement le linge, et en peu de tems la lessive est complète. La petite quantité d'eau qui se condense pendant cette opération est reçue dans un vase placé à côté du cuvier, pour être enfouie dans la terre ou portée à un égout.

Le linge retiré du cuvier est transporté dans l'auge et arrosé d'une solution savonneuse; là il est foulé par les deux machines, pressé entr'elles et les parois de l'auge, tourné et retourné en tous sens, de manière qu'en cinq ou six minutes le savonnage est terminé.

Alors on soutire l'eau de savon qu'on transporte dans une chaudière; on la remplace par de l'eau chaude dans laquelle on agite encore le linge pour le dépouiller des parties savonneuses qu'il pourrait contenir; on soutire également ce nouveau liquide que l'on mêle dans la chaudière avec le premier; on fait bouillir ces eaux savonneuses, on écume avec soin toute la crasse qui s'élève à la surface du liquide en ébullition, et lorsqu'elles sont épurées et suffisamment réduites par l'évaporation, on les fait servir à de nouvelles opérations.

Le linge est ensuite transporté dans un grand bassin d'eau claire, ou à une eau courante, pour y être rincé à la manière ordinaire.

On voit que dans la suite des opérations que nécessite le blanchissage à la vapeur, il y a très-peu d'eau employée; des résidus provenant de l'ébullition des eaux de savon, en petite quantité, et faciles à faire disparaître en les enfouissant dans la terre; enfin point d'eau de savon répandue. Cette dernière circonstance est surtout de la dernière importance sous le rapport de la salubrité publique; car ce qui rend les buanderies ordinaires si insalubres partout où il n'y a pas d'écoulement prompt et facile pour les eaux qui en proviennent, c'est la présence du savon dans les eaux qui, jointe à celle des sulfates décomposés et aux substances animales qu'elles entraînent, les rend putrescibles au plus haut degré et susceptibles conséquemment de fournir des émanations dangereuses, parmi lesquelles on peut mettre au premier rang le gaz hydrogène sulfuré.

TAXE DU PAIN, dès le 22 Novbre 1830.

Le pain mi-blanc	à 5 1/2 cr. la livre.
Le pain blanc	à 6 1/2 cr. „
Le petit-pain de demi-batz doit peser 4 1/4 onces.	
Celui d'un batz	8 1/2 „
Celui de six creutzers	14 5/8 „

TAXE DES VIANDES, dès le 6 Déc. 1830. (des quatre quartiers seulement, sans autre charge.)

Le bœuf à 10 cr.	Le veau à 8 cr.
La vache à 9 cr.	Le mouton à 9 1/2 cr.

PRIX DES GRAINS.

1. NEUCHÂTEL. Au marché du 16 Décbre

Froment	l'émine bz. 27 à 29.
Moitié-blé	„ „ — —
Mêle	„ 19 à 20.
Avoine	„ 7 1/2 à 8 1/4
Orge	„ „ — —
Epeautre	le quintal L. 12 : 7 à 12 : 10.
Seigle	id. „ 9 : 3.

2. BASLE. Au marché du 17 Décembre.

Epeautre, le sac . fr.	18 „ 8 bz. à 22 „ 7 bz.
Prix moyen —	„ 20 „ 5 bz. „ 5 rap.
Seigle	„ — —
Orge	„ — —
Il s'est vendu	1816 sacs froment et épeautre.
Reste en dépôt	439 —
NB.	Le sac contient environ 9 émines de Neuchâtel.

3. BERNE. Au marché du 14 Décembre.

Froment	l'émine bz. 22 à 23.
Epeautre	„ „ 18 à 25.
Prix moyen	„ „ 22 „ 4 2/5 rap.
Mêle	„ „ 15 à 16 1/2
Seigle	„ „ 14 1/4 à 17.
Orge	„ „ 10 à 11.
Avoine	le muid „ 60 à 85,

à se recommander pour le rhabillage des pendules et horloges, pour faire des grillages de toutes espèces, en fer et en laiton, criblés à grains et pour maçons, en un mot pour toutes qui dépend de son industrie déjà connue. Il sera accommodant pour les prix et fera son possible par la bienfaisance et la promptitude à mériter la confiance publique qu'il est jaloux de mériter.

114. Mme Torcy, née Savoye, qui, jusqu'à ce moment a tenu son magasin au haut du village d'Auvernier; occupera après Noël, la maison du Sieur Antoine Letty, maître maçon, au bas du même village. Elle ajoutera à son commerce différents articles, tels que fournitures de bureau, etc., et se fera un devoir de répondre scrupuleusement à la confiance dont on l'honorera.

Roulage.

115. Rod. Gaschen, à l'honneur d'informer le public et spécialement MM. les négocians, que, par arrangement pris avec François Berguer, voiturier, il a retenu de lui l'entreprise qu'il avait formée d'un roulage pour Genève et vice-versa: une bonne et commode berline, jointe à un prix modéré, offre aux voyageurs la facilité de faire ce voyage à peu de frais. Il continuera, ainsi que par ses affiches l'a publié le Sieur Berguer, à avoir son dépôt chez M. Jaquet, Bovet et Perrochet.

PLACEMENTS DE FONDS.

Non-seulement la Compagnie l'Union assure contre l'incendie et sur la vie, mais encore elle reçoit des capitaux pour le terme qui convient aux bailleurs de fonds, et les rend aux époques fixées avec l'accumulation des intérêts composés. Pour donner une idée de ce genre de placement, il suffit de dire que f. 1000 placés pour 30 ans rendraient f. 3281 à cette époque. On peut placer pour 1 an jusqu'à 30 ans, et modifier le placement de manière à retirer annuellement la totalité ou portion de l'intérêt. S'adr. à M. Strecker, agent principal à Neuchâtel, qui se fait un devoir de faire connaître les statuts et les bases de cet établissement, qui garantissent les fonds qui lui sont versés en les mettant à l'abri de tous événemens.

A vendre au bureau d'avis :

Recueil de Pièces officielles concernant la Principauté de Neuchâtel et Valangin; 1er volume, contenant celles de 1655 à 1823. — Idem, 1er cahier du 2d volume, allant jusqu'au commencement de 1828.

Arrêt du Conseil d'Etat, concernant les tutelles et curatelles, du 30 Mars 1830.

Ordonnance de police pour prévenir et arrêter les incendies.

Instruction pour les Capitaines du feu, publiée (au mois de Mars 1818) en exécution de l'article 19 de l'Ordonnance pour prévenir et arrêter les Incendies.

Instruction pour les chefs de pompes et les guides, par un homme entendu dans cette partie.

Le nouveau Règlement militaire p. la Principauté de Neuchâtel et Valangin, du 8 Mars 1823.

Mandement concernant le bétail dans la Principauté et Canton de Neuchâtel et Valangin.

Règlement pour les épices de Justice civile.

Règlement de Chasse, du 8 Juillet 1823.

Réduction des Couronnes de Brabant en livres de Neuchâtel, sur le pied de 41 bz. 2 cr., d'après l'arrêt du Conseil d'Etat. Ce tableau est calculé depuis 1 pièce jusqu'à 2000.

Étiquettes, soit indication des vertus et propriétés de l'Eau admirable dite de Cologne, et de la manière d'en faire usage.

Lettres de voitures *Je et Nous*, avec et sans indication d'endroit, et sur bon papier.

Excellente Eau de Cologne, à 10 1/2 bz. le flacon. Limes diamantées pour enlever les cors aux pieds, à 8 batz et demi pièce.

Boîtes de 18 couleurs, à 4 batz.

Crayons, minces et gros, en bois blanc, très-bonne qualité, à 3 batz la douzaine, dits en bois de cèdre, fins, à 6 batz; dits idem superfins, à 9 batz; dits idem p. le dessin, à 16 bz.; dits en bois noir pour ingénieurs, à 16 batz de Suisse la douzaine. Il reste encore quelques porte-crayons en laiton, avec crayons sans bois, à 3 batz la pièce, et des crayons sans bois, à 7 batz la douzaine.

Essence à extirper les punaises, inventée, il y a plus de 60 ans, par le docteur Jules Sorgen, en Amérique, et faite, d'après la recette originale, par L.-P.-E. Muller, ancien capitaine au service de la Grande-Bretagne, à Darmstadt. Prix de la fiole, 10 1/2 batz.

106. Avec la permission de MM. les Quatre-Ministres, M. Lanson, demeurant à la Chaux-de-Fonds, a l'honneur de prévenir le public, qu'il vient se fixer à Neuchâtel, jusqu'au Nouvel-an, pour y exercer la profession de bijoutier-dentiste. Il fait ce qui a rapport à cet art, comme dentiers simples et complets, dents postiches, mais pas à pivot, et nettoie la bouche. Sa demeure est chez M^{me} Perrochet, rue de l'Hôpital, n° 273. Il est visible tous les jours, excepté le Dimanche, de 9 heures du matin jusqu'à 5 heures du soir.

107. La noble Compagnie des Favres ayant une somme de L. 840 à prêter, les personnes auxquelles elle peut convenir sont priées de s'adresser à M. Fréd. Borel-Warnod, receveur de la Compagnie, et de lui indiquer les sûretés qu'elles peuvent offrir.

108. La Rue des Halles et Moulins ayant à placer une somme de L. 4500, les personnes auxquelles elle peut convenir sont priées de s'adresser, en indiquant les sûretés, à M. Jacottet, notaire, receveur de la Rue. On pourra partager cette somme en deux placements.

COURS DE PHYSIQUE.

109. M. le professeur Ladame ouvrira, le Mardi 3 Janvier, dans le local des Bercles, le cours qu'il a annoncé. Sans négliger la partie scientifique, mais en élaguant cependant les difficultés du calcul, le professeur s'attachera surtout à présenter, en détail, les applications intéressantes et utiles; ainsi, pour ne citer que quelques exemples, le baromètre; la théorie de la chaleur; les observations météorologiques sur la température à diverses profondeurs et à diverses hauteurs, sur les aérolithes, les volcans, etc.; le galvanisme et ses effets considérés dans leurs rapports avec le magnétisme; enfin, les particularités les plus curieuses de l'optique, formeront tour-à-tour l'objet des leçons, qui auront lieu à 6 heures du soir, les Mardi et Samedi, à moins que d'autres heures et d'autres jours ne conviennent davantage aux personnes qui honoreront le cours de leur présence. Il durera 4 mois; le prix est d'un louis. On s'inscrit chez MM. Jeanneret et Baumann, ou chez M. Perret-Droz, à l'Evole.

COURS DE LITTÉRATURE FRANÇAISE.

110. Jaloux de se rendre aux désirs d'un grand nombre de personnes, M. Armand a l'honneur d'informer le public de cette ville, qu'il est décidé à donner un cours de littérature française. Offrir un tableau succinct des différentes littératures étrangères, présenter un exposé rapide de la littérature française ancienne, développer d'une manière analytique et raisonnée tout ce qui est du domaine de la littérature moderne, dérouler tout ce qui est du ressort de la littérature contemporaine, faire l'application des principes posés à des morceaux choisis soit en prose soit en vers, tel sera le plan de ce cours. Ce cours aura 4 mois de durée, il se terminera fin Avril prochain. Les séances auront lieu deux fois par semaine, savoir, les Lundi et Jeudi de 3 à 4 heures. Le prix de la souscription est d'un louis. Afin de pouvoir obtenir tous les renseignements désirables, on est prié de se faire inscrire au domicile du professeur, rue de l'Hôpital, tous les jours, le Dimanche excepté, de 10 à midi. La première séance aura lieu le 23 du courant, jour de Jeudi, à la cloche de 3 heures, dans un local qui sera ultérieurement désigné. Un discours d'ouverture y sera publiquement prononcé. — Par autorisation du Magistrat, la séance publique d'ouverture de ce cours aura lieu à l'hôtel-de-ville, à 3 heures précises.

MÉTHODE AUDOYER

OU L'ART D'ENSEIGNER A ÉCRIRE EN 20 LEÇONS.

111. M. Villars, professeur d'écriture, a l'honneur de prévenir qu'il ouvrira un cours le 17 Décbre. Le prix du cours est de seize francs de Suisse, payables après la réussite. Son domicile est au Vaisseau à Neuchâtel. Le professeur ne donnera pas de leçons en ville qu'il n'y ait trois élèves.

Changemens de Domicile.

112. Ch^r Rissé, doreur, a l'honneur de prévenir le public, et essentiellement les personnes qui ont bien voulu jusqu'ici lui accorder leur confiance et qu'il est jaloux de conserver, qu'il vient de changer de domicile et qu'il occupe maintenant le premier étage et le plain-pied de la maison de M^{me} la veuve de feu M. Favarger, notaire et grand sautier, rue de l'Hôpital. Il se recommande pour tous les ouvrages de son état.

113. Jean-Fréd. Schmidt, qui jusques à présent avait son laboratoire rue de la Balance, maison de M. Petitpierre-Kratzer, prévient le public et les personnes qui l'ont honoré de leur pratique, qu'il le transporte à Noël au bas de la maison de M. Coulon, ci-devant Depierre, à côté du jardin des Halles, sur l'ancienne route. Il continue